



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E141077

VALABLE JUSQU'AU 08/07/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/04/2024
1 000

Raison sociale : HAPINOV

5 ROUTE NATIONALE
62550 MAREST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 809551211

Siret : 809 551 211 00042

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3059159-0

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 147243388

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 147243388

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 0321040365

Portable :

Site Internet : www.hapinov.fr

E-mail : certifications@hapinov.fr

Responsabilité légale :

LAURENT LUDOVIC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 55

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	05/05/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Charpentier,Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Maçon,Menuisier,Peintre,Plombier,Serrurier métallier,Tailleur de pierres)	09/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/05/2024
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	15/05/2024
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/03/2024
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	09/11/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.